

Conditions générales

Participants :

La formation est ouverte à tous, sans prérequis.
Possibilité de suivre les cours à la carte.
Nombre d'inscriptions limitées, min. 6 personnes.

Début de la formation :

Octobre 2022 et janvier 2023.

Durée de la formation :

35 jours répartis sur 18 mois, un week-end par mois + 4 jours à déterminer.

Examens finaux :

Une partie théorie (10 questions par cours).
Un mémoire de 15 à 20 pages.
Une partie pratique (proposition de cas avec anamnèse et protocole de soins).

Certification :

Un certificat est délivré une fois les examens finaux validés.
Attention ! Aucune formation en naturopathie animalière n'est officiellement reconnue en Suisse et dans l'Union Européenne.
L'exercice de la profession est autorisée à condition que le praticien respecte les lois en vigueur sur la protection animale et qu'il n'empiète par sur le terrain de la médecine vétérinaire.

Tarifs et conditions financières :

Tarif : 6'450.-
Cours à la carte : 200.-/ par cours
Inscription examen final en candidat libre : 200.-
50 % à verser lors de l'inscription et le solde au plus tard 3 mois après le début de la formation.
Sur demande, des facilités de paiement peuvent être envisagées.

Résiliation :

Les demandes de résiliation seront traitées au cas par cas.

Responsabilité :

Les élèves s'engagent à respecter l'éthique et la déontologie en vigueur et pratiqueront sous leur propre et entière responsabilité.

Assurances :

L'école Fleur de Lotus décline toute responsabilité en cas d'accidents pendant les cours.
Les élèves sont tenus d'avoir une assurance RC.
